

ALGERIE TELECOM
Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef
Sous-direction Technique

Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N° 257 / 24

Chlef, le 25/02/2024

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

EURL KAMOUMIA TRAVAUX BATIMENT
HAY LALLA AOUDA N° 949
CHLEF

OBJET : 01 ère Mise en demeure

Vous êtes mis en demeure de reprendre les travaux de canalisation urbaine au niveau de la cité chérif 500 logts MSAN/CCVN02,dans un délais de 48 heures , dès la réception de la dite mise en demeure .

Faute de quoi nous serons dans l'obligation de procéder à la résiliation unilatérale du chantier en question aux torts de votre entreprise.

Le Directeur



Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chlef
Signé: ETTOUIL Nabil